



COMPTES RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2015

Convocation	24 Mars 2015	Nombre de Conseillers		
Affichage	25 Mars 2015	En exercice	Présents	Votants
Réunion	30 Mars 2015	14	10	10 (+ 3)

L'an deux mil quinze le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Jacques DAMIEN, Maire.

Etaient présents : M. DAMIEN Jacques, Mme CANDOTTO-CARNIEL Annette, M. SANNIER Daniel, Mme PIGNE Marie-Fernande, M. URSIN Gilbert, M. HAMEL Sylvain, Mme LEVAVASSEUR Astride, Mme SIMON Brigitte, Mme VAUDANDAINE Marie-Claude, M. ZWAARDEMAKER David

Pouvoirs : M. BELLAMY Jean-Marc donne pouvoir à M. SANNIER Daniel,
Mme DUBUISSON Nathalie donne pouvoir à Mme CANDOTTO-CARNIEL Annette,
M. PLANCHOU Claude donne pouvoir à M. DAMIEN Jacques

Absent : Mme STEUX Armelle

Secrétaire de séance : M. SANNIER Daniel

Monsieur le Maire sollicite l'inscription de 2 sujets supplémentaires à l'ordre du jour :

- Délégation pour l'achat d'une parcelle appartenant à M. Daniel LESEIGNEUR pour la réalisation d'un chemin piétonnier.
- Convention CESAJE

A l'unanimité.

Lecture et Approbation du compte-rendu de la séance de Conseil

Il est donné une lecture partielle du compte-rendu de la réunion du 6 mars 2015.

Après lecture sommaire, le compte-rendu est adopté **à l'unanimité.**

Monsieur le Maire souhaite remercier l'ensemble du Conseil Municipal concernant la bonne tenue des 2 tours des départementales.

Affectations des résultats d'exploitation 2014 - Régie des transports

019-2015

M. Jacques DAMIEN, Maire, présente au Conseil Municipal les résultats de la section de fonctionnement :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN DE RESULTAT
INVEST					- €	0 €
FONCT	6 173,00 €	- €	781,00 €			6 954,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	6 954 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 954 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité,

Budget Régie des Transports 2014	020-2015
---	-----------------

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques DAMIEN, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	0,00	Dépenses :	22 954 €
Recettes :	0,00	Recettes :	22 954 €

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 0,00 (dont 0,00 de RAR)	Dépenses : 22 954,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes : 0,00 (dont 0,00 de RAR)	Recettes : 22 954,00 (dont 0,00 de RAR)

Monsieur le Maire fait part au conseil que le budget 2015 est relativement souple.

Monsieur ZWAARDEMAKER souligne que cela permet de ne pas y revenir dans l'année.

Monsieur le Maire souligne que cette année la Régie de transports va reverser de l'argent à la commune.

Madame PIGNE demande des explications sur les montants URSSAF, Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un éclatement de certains articles pour respecter les normes de la comptabilité publique.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité,

Affectation du résultat 2014 au budget communal 2015**021-2015**

M. Jacques DAMIEN, Maire, présente au Conseil Municipal les résultats de la section de fonctionnement :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
- statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2014
- constatant que le compte administratif présente les résultats suivants

	RESULTAT CA 2013	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2014	Solde Exercice 2014	RESTES A REALISER 2014	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-167 247 €		398 982 € 660 730 €	261 748 €	119 518 €	-119 518 €	-25 017 €
FONCT	329 834 €	-263 204 €	944 308 € 1 237 768 €	293 460 €			360 090 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,
Décide d'affecter le résultat comme suit

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014	360 090 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	25 018 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001) Total affecté au c/ 1068 :	335 072 € 94500 € 25 018 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2014 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité**,

Contributions organismes de regroupement - Année 2015 - Syndicat intercommunal Collège de Duclair**022-2015**

Monsieur le Maire demande au conseil de prendre en compte la participation la plus élevée en attendant la décision du conseil syndical soit 9632 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'inscription au budget primitif 2015 des participations devant être attribuées aux organismes suivants :

Article 6554 Syndicat Intercommunal COLLEGE DE DUCLAIR

9632 €

Après en avoir délibéré ; LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité**

Subventions aux associations - Année 2015**023-2015**

M. DAMIEN précise que la subvention allouée à l'ADMR les années précédentes, sera supportée par le budget CCAS, dorénavant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les subventions devant être attribuées aux associations et organismes suivants :

Article	Intitulé	BP VOTE
657362	CCAS	3 000,00€
6574	Subvention associations	15 359,00€
	Accueil des écoliers 6-12 ans	1 600 €
	Amicale des Pompiers St Martin	100 €
	APECHE	800 €
	Ass Anciens Combattants	250 €
	Ass sauvegarde et mise en valeur Boucle Roumare	200 €
	Ass Syndicale prairies Boucle de Roumare	150 €
	Au fil du temps (Aînés)	1 000 €
	Bad'héno	300 €
	Club hénouvillais de Danse salon	60 €
	Comité des Fêtes	2 000 €
	Coopérative école élémentaire	1 435 €
	Coopérative école maternelle	1 300 €
	DDEN	51 €
	Gym et danse d'Hénouville	1 000 €
	Hénouville Rando	230 €
	Jardin d'éveil	340 €
	Musique en boucle	1 450 €
	Relais des arts	600 €
	Sport à Loisir tennis de table	43 €
	TELETHON	400 €
	Tennis Club	800 €
	Yacht club	1 250 €

Après en avoir délibéré ;
LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité,

Taux des taxes locales directes 2015

024-2015

M. le Maire rappelle que la Métropole a prévu une convergence vers un taux unique de TEOM de 7,75% lissé jusqu'en 2020 avec une dotation de compensation augmentée chaque année d'un montant de 5100 € permettant à notre commune de baisser le taux de la taxe foncière du bâti d'un montant équivalent.

Proposition est faite que le taux du Foncier bâti passe à 29,78% (au lieu de 30,46% actuellement) pour tenir compte des informations précitées.

Monsieur HAMEL demande si dans l'hypothèse où les dotations augmenteraient, il serait possible d'envisager une baisse des taux d'imposition.

Madame PIGNE précise que les taux ont toujours été maintenus.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne renonce pas à l'idée de baisser les taux mais seulement lorsque les conditions favorables seront réunies avec certitude. A ce jour, il y a trop d'inconnues. L'idée est à creuser pour 2017.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal confirment la position de la commission des finances et approuvent les taux 2014 suivants, proposés par la commission des Finances :

- Taxe d'habitation : 18,87 %
- Taxe sur le foncier bâti : 29,78 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 55,07 %

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité,

Demande de subvention – acquisition du matériel de voirie / espaces verts
--

025 -2015

Considérant l'état du matériel actuel et l'accroissement de constructions sur la commune,
Considérant la nécessité d'acquérir du nouveau matériel afin de permettre à l'équipe technique et en particulier à un agent reconnu travailleur handicapé d'avoir de bonnes conditions de travail,

Monsieur SANNIER explique que le but de ces investissements est de limiter les interventions extérieures.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire:

- 1) à entreprendre toutes les démarches nécessaires :
 - auprès des entreprises dans le cadre d'une mise en concurrence en procédure adaptée sans avis publication
 - auprès des divers organismes afin d'obtenir des aides sur l'achat du matériel
 - Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.
- 2) à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité,

Demande de subvention – rénovation clocher de l'église

026 -2015

Considérant l'état du clocher de l'église actuel,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de rénovation du clocher pour des raisons de sécurité,

Vu la délibération n°10-2015 portant mise en place d'un appel offres sur la rénovation du clocher de l'église

Vu que les demandes de subventions arrivent à échéance en 2015. Si toutefois celles-ci sont renouvelables dans le temps.

Il convient de délibérer sur la nécessité de renouveler ces subventions afin d'en bénéficier pour ces travaux de rénovations.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire:

- 1) entreprendre toutes les démarches nécessaires :
 - auprès des entreprises dans le cadre d'une mise en concurrence en procédure adaptée
 - auprès des divers institutions afin d'obtenir des aides sur les travaux de rénovation
- 2) signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité.

Appel offre travaux salle polyvalente**027 -2015**

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'extension de la salle actuelle

Vu l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Considérant les aspects de sécurité des bâtiments communaux et notamment la réglementation concernant les établissements recevant du public.

M. le Maire expose au conseil municipal le projet d'extension de la salle de location. C'est un projet qui consiste à réaliser des travaux en utilisant l'existant.

Ces travaux seront répartis en 3 lots (Gros œuvre - Charpente - Maçonnerie)

Ils seront traités par un seul marché.

Conformément aux dispositions réglementaires du Code des Marchés Publics et plus particulièrement de l'article 28,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à :

1) entreprendre toutes les démarches nécessaires :

- auprès des entreprises dans le cadre d'une mise en concurrence à procédure adaptée
- auprès des divers institutions afin d'obtenir des aides sur les travaux de rénovation
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif

2) signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

Demande de subvention / travaux salle polyvalente**028 -2015**

Considérant le problème de sécurité qui existe sur la location de la salle,

Considérant de la nécessité d'effectuer des travaux sur la capacité de la salle,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à :

- demander des subventions auprès des diverses institutions afin d'obtenir des aides sur les travaux de rénovation
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif
- signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

Demande de subvention – travaux rénovation école**029 -2015**

Considérant les déperditions de chaleur qui existe sur le hall de l'école,

Considérant la nécessité d'effectuer des travaux afin de pallier à cet état de fait (déperditions et hausse de facture chauffage)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à :

- demander des subventions auprès des diverses institutions afin d'obtenir des aides sur les travaux de rénovation
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif
- signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

Etude Chambre de Commerce et de l'Industrie**030 -2015**

Vu la délibération n°69-2014 Acquisition terrain rue de Bethléem

Considérant que la commune envisage de mener une réflexion sur la création d'un commerce de proximité sur le territoire de la commune, qui permettrait de créer du lien social dans la commune et de l'attractivité par rapport aux constructions en cours.

Monsieur HAMEL fait part au conseil que pour lui l'étude est trop ciblée sur une supérette.

Madame VAUDANDAINE aimerait que d'autres cibles soient envisagées comme celles des services à la personne ou des services médicaux.

Madame PIGNE rappelle au conseil son souhait de faire un référendum auprès de la population afin qu'aucun reproche ne puisse être fait par la population et qu'elle ait le sentiment que l'avis aura été demandé. Monsieur le Maire lui explique que la CCI déconseille ce type d'enquête dans la mesure où la population va largement voter oui. Cela s'est déjà fait dans d'autres communes et pour autant le commerce n'a pas forcément tenu dans le temps.

Monsieur HAMEL entend les remarques de chacun, il demande à Monsieur le Maire d'élargir le champ de l'étude.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à signer l'accord sur la réalisation de l'étude menée par la CCI :

- à entreprendre toutes les démarches nécessaires.
- à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- M. le Maire indique que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

Fixation loyer 88 rue de l'église**031 -2015**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de l'avancée des travaux sur la réhabilitation du Presbytère.

Il donne la parole à Madame CANDOTTO pour expliquer les éléments du loyer.

Monsieur le Maire donne l'historique de cette location.

Considérant qu'il y a lieu de procéder à sa remise en location et de ce fait d'élaborer un nouveau bail à effet du 15 avril 2015 (tenant compte des dispositions réglementaires actuelles)

Considérant que Monsieur Jean-Carlos BERTIN a fait part de son souhait de réintégrer le logement.

Vu les travaux réalisés,

Vu le prix des locations sur Hénouville,

Vu le fait que le logement est à vocation sociale,

Il convient de délibérer sur le montant du loyer mensuel qui sera demandé au locataire.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, autorisent Monsieur le Maire à procéder au recouvrement pour un loyer mensuel de 576€ avec un supplément de loyer de 28€ soit un montant total de 604€.

Ce calcul sera révisable tous les ans. Il est basé sur les dispositions réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jacques DAMIEN, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2015 :

M. le Maire détaille les comptes de fonctionnement et d'investissement.

Les élus approuvent, à l'unanimité, le montant du régime indemnitaire alloué au personnel communal au titre de l'année 2015, soit 20 000 €.

<u>Investissement</u>		<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses :	692 097 € dont 119518 € de RAR	Dépenses :	1 267 550,00
Recettes :	692 097 €	Recettes :	1 267 550,00

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

Acquisition terrain rue de Bethléem**033 -2015**

Vu Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le P.L.U approuvé le 13 décembre 2011,

Considérant l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur de la parcelle A 1320,

Après en avoir délibéré, les élus se prononcent sur :

- l'acquisition, par voie amiable, de la parcelle d'une superficie de 420 m² issue de la parcelle cadastrée Section A numéro 1274, appartenant à M. Daniel LESEIGNEUR au prix de 7 000 €, hors droits et hors frais liés à l'acquisition, afin de réaliser une sente piétonne vers les écoles et la salle polyvalente depuis la rue de Bethléem.
- la prise en charge des frais annexes à cette acquisition si nécessaire,
- l'autorisation de signature de tous documents et actes notariés afférents à cette opération chez Maître CHOMBART-RIEFFEL

LE CONSEIL MUNICIPAL approuve **à l'unanimité.**

Conventions CESAJE (Périscolaire - 11-16 ans)

Monsieur le Maire présente au Conseil la convention reçue ce jour en Mairie qui concerne les adolescents (11-16 ans).

Considérant que celle-ci ne prend pas en compte toutes les observations faites lors des réunions organisées entre la Mairie et la MJC du Duclair et que la convention portant sur les activités périscolaire n'a pas été fournie, le Conseil Municipal souhaite reporter la délibération après réception d'une nouvelle convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Les demandes de transports**

Monsieur le Maire explique au conseil que 2 demandes de sorties scolaires sont arrivées ce jour en Mairie. Un tableau comparant le nombre de sortie par classe depuis la rentrée.

Il est fait le constat d'une inflation à raison de 21 sorties depuis septembre.

Il est proposé de faire un bilan d'ici la fin d'année et de mettre en place des mesures car les sorties génèrent des dépenses supplémentaires et des impacts sur les autres services municipaux.

Monsieur SANNIER souhaite faire le coût d'un transport afin de voir le coût de revient d'une sortie.

- **Point sur le personnel**

Madame CANDOTTO explique que les notations ont été réalisées en partenariat avec M. le Maire et la Secrétaire Générale. Tout s'est bien déroulé.

Un rappel des règles d'hygiène et de sécurité a été fait à l'ensemble du personnel concerné.

De plus, un plan de formation, qui est une obligation dans les collectivités, ne sera pas mis en place cette année. Aucun agent n'a fait part de son souhait de formation spécifique.

Madame CANDOTTO fait un bilan général sur l'ensemble des agents, ainsi qu'une présentation rapide de chaque service (administratif – technique et les écoles)

Concernant les services techniques, des cahiers d'observations vont être mise en place sur tous les sites afin que chacun fasse part des observations éventuelles.

- **Point sur la communication / vie associative**

Le 8 avril prochain aura lieu à la maison des associations, une réunion sur la future organisation du Téléthon.

Le prochain forum sera lui aussi réorganisé.

L'optimisation des espaces est en cours de réalisation.

Un « Hénouville infos » est prévu pour le mois d'Avril 2015.

Le 29 Avril à 20h30, une réunion publique est prévue avec les Hénouvillais.

Une réflexion va devoir être faite sur les salles et des noms vont devoir être définis.

En parallèle, l'exposition artistique va devoir être réorganisée, le pilotage reste assuré par la Mairie mais l'organisation technique sera gérée par les membres des associations. Madame CANDOTTO insiste sur le fait qu'il faut d'abord un avis de la commission municipale puis un co-pilotage avec l'association le « Relais des Arts » et des bénévoles.

Le 25 avril prochain une réunion va avoir lieu sur ce sujet.

- **Réunion avec le Parc concernant les mares et leurs environnements**

Une rencontre a eu lieu en Mairie avec deux personnes du Parc. Un point a été fait sur l'étude scientifique. Monsieur SANNIER souhaite davantage de communication sur ce point.

Prochaines réunions

4 Mai 2015 à 20h00 Réunion Conseil

29 Juin 2015 à 20h00 Réunion Conseil

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55.

Pouvoir de BELLAMY Jean-Marc à SANNIER Daniel	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	Pouvoir de DUBUISSON Nathalie à CANDOTTO CARNIEL Annette
HAMEL Sylvain	LEVAVASSEUR Astride
PIGNE Marie-Fernande	Pouvoir de PLANCHOU Claude à DAMIEN Jacques
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David